

Recommandation STM 29 03 30-A15

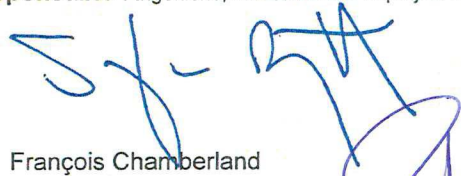
D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique (ci-après "PVM") Saint-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 \$ -

DE responsable : Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

DE responsable :



Nom : François Chamberland

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:
 Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Laurier et Rosemont.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur
général:

Objet : STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Processus d'adjudication de contrat S/O
Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

- Analyse juridique
 Analyse technique
 Analyse de qualité
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs

Date: (jj/mm/an) 20 06 2018

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La Commission scolaire de Montréal (ci-après la "CSDM") est propriétaire du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec, occupé par l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (ci-après l' "ÉMÉMM"). L'offre de vente et les frais d'acquisition ont été autorisés par le conseil d'administration de la STM le 5 octobre 2016 (Résolution CA 2016-300), dans le but d'acquérir le lot voisin de l'actuel poste de redressement-ventilation St-Grégoire, situé sur le lot UN MILLION SIX CENT DIX-NEUF MILLE TRENTE-HUIT (1 619 038).

Malgré l'offre et après plusieurs discussions et échanges avec la CSDM, il appert qu'en vertu du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r.7), la CSDM n'est pas autorisée à vendre ce lot de gré à gré à la STM.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec.

Suite à des discussions, une représentante de la CSDM a confirmé son accord à ce que la STM procède à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra de se conformer à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit. De plus, une partie du terrain sera aménagée en parc, réduisant les îlots de chaleur et agrémentant la vie de quartier.

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom : Vincent Lavoie

Titre : Administrateur immobilier

Service : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

Date : 2018-06-26

Line Boucher

Directrice - Chaîne d'approvisionnement

Inspecteur des techniques régies - Hébergement
Vérifié avec le Conseil de Développement ou Adjointe Adjointe Releve

Objet : STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-122 (Réno-systèmes - phase 3) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, une subvention de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Linda Lebrun --
Société de
transport de
Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun --
Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifO - Empl. - AATL,
ou=Société de transport de Montréal,
0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebru
n@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société
de transport de Montréal
Date : 2018.06.26 16:35:23 -0400'